RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 00565
Numéro SIREN : 377 673 108
Nom ou dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE STRATUS

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2016 sous le numéro de dépôt 16683

Société Civile Immobilière STRATUS
Société civile au capital de 3.048.980,34 euros
Tour Neptune – 20, place de Seine – 92086 La Défense Cedex
377 673 108 RCS Nanterre

Décisions de l'Associé Unique
du 14 avril 2016

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
23 MAI 2016
16683

Je soussigné, Sylvain CORIAT, Directeur Général de la société AVIP- Assurance Vie et Prévoyance, associé unique et gérant de la Société Civile Immobilière STRATUS, société civile au capital de 3.048.980,34 euros, divisé en 200.000 parts :

après avoir constaté que la société KPMG AUDIT FS II, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres en date du 29 mars 2016, est absente, excusée.

a décidé ce qui suit :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion sur l'activité de la société, tel qu'il les a établis et arrêtés.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 2.224.565,16 €, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	2.224.565,16 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice antérieur	902.352,18 €
- Pour former un résultat distribuable de	3.126.917,34 €
- A titre de dividendes Correspondant à l'acompte versé en 2015 Soit 7,00 € euros par part	1.400.000,00 €
- Laissant un solde de Affecté en totalité au compte "report à nouveau"	1.726.917,34 €

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte des conclusions de ces rapports.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°16683 en date du 23/05/2016

QUATRIEME DECISION

L'associé unique agissant également en qualité de gérant, déclare, en application de l'article 8.3 des statuts, agréer le transfert des parts sociales au profit de la société Allianz Vie en cas de réalisation du projet de fusion en cours d'examen par l'ACPR.

Il est précisé que ce transfert de parts sociales est subordonné à la réalisation définitive de la fusion au profit d'Allianz Vie et que le transfert interviendra à la date de réalisation définitive de ladite fusion.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique indique démissionner de ses fonctions de gérant à l'issue de la présente assemblée générale.

En conséquence, l'associé unique constate la démission de la société AVIP, représentée par Monsieur Sylvain CORIAT, de la Gérance de la SCI STRATUS et nomme la société Allianz Vie en qualité de Gérant avec date d'effet au 15 avril 2016.

La société Allianz Vie a d'ores et déjà indiqué accepter cette nomination.

SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

Mention de ces décisions sera faite dans le registre des procès-verbaux de la société.

Fait à la Défense, le 14 avril 2016,

Pour AVIP,
Sylvain CORIAT, Directeur Général,

